

La Taxe d'Apprentissage est une ressource importante pour le fonctionnement du Lycée de Métiers Gustave Eiffel et les fonds sont utilisés pour :

- **Investir dans des équipements en adéquation avec l'environnement professionnel**
- **Améliorer sans cesse notre efficacité pédagogique et répondre aux besoins de qualification de vos futurs collaborateurs**
- **Contribuer à l'intégration professionnelle de nos élèves**
- **Partager une pédagogie active avec les organisations professionnelles et les entreprises.**

[télécharger la lettre de M^{me} la Provisoire](#)

[télécharger la procédure relative au versement de la taxe](#)